

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2291

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 56, substituer à la référence :

« 2° »,

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle